

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 09 juin 2023

-----  
Délibération n° 2023-036

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Léo LAGRANGE, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Frédéric VINCHENT, Cédric WAWRZYNIAK, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Jean DANGLETERRE qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE  
Alain BLANCHART qui donne pouvoir à Bernard BOURLET  
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT  
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Séverine STIEVET  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD

**Absents :**

Didier GODMEZ  
Virginie VAN VOOREN

**A été nommée secrétaire de séance :** Corinne DERNONCOURT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 02 juin 2023

**Objet : Modifications du tableau des effectifs (tableau des emplois permanents)**

**Exposé préalable :**

Actuellement, 3 postes permanents sont vacants et à pourvoir : 1/ responsable RH - suivi de projets ; 2/ gestionnaire RH ; 3/ responsable services à la population/CCAS/affaires scolaires.

Selon le profil et le grade des candidats retenus et en l'absence de Conseil Municipal prévu avant mi/fin septembre, il est important que les emplois soient créés dès à présent pour permettre les recrutements. Seuls 3 recrutements maximum auront lieu, les emplois ainsi créés ou vacants à l'issue de ces recrutements seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

*Vu le code des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;*

*Considérant qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :*

➤ **Création :**

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ième</sup> (temps complet) : pour éventuel futur recrutement (Responsable Ressources Humaines).

- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ième</sup> (temps complet) : pour éventuel futur recrutement (Responsable Ressources Humaines).
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ième</sup> (temps complet) : pour éventuel futur recrutement (Gestionnaire Ressources Humaines).
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ième</sup> (temps complet) : pour stagiairisation d'un agent au 1<sup>er</sup> septembre 2023 suite à un départ en retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiquées ci-dessus ET d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe en prenant en compte les modifications ;**
- **De préciser que ces modifications prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;**
- **De préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif, chapitre 012.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/06/2023

- Publication sur le site internet de la ville le : 26/06/2023